SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 AOUT 2012

Présents: MM. Helson, Bourgmestre, Président

MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Morue-Pierart et M. Chintinne, **Echevin(e)s** M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, Halloy et Genard, Mmes Lorent et Diez-

Burlet, M. Hennin, Mmes Valtin, Reman et Scieur Conseiller(e)s

Frédérique Seyler, Conseillère et Présidente du Conseil de l'Action Sociale

J. Huart, Secrétaire communal.

Madame Christine MONIER-DELOBBE et Messieurs Christian LASSEAUX et Dominique LECHAT, Conseillers communaux, se sont fait excuser.

A l'exception des points 21b et 22d, tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Sur proposition de Monsieur le Président et à l'unanimité des membres présents, l'ordre du jour est modifié comme suit.

Le Conseil,

1. <u>Résolutions de la séance du Conseil communal du 10 juillet 2012 – Approbation – Décision</u>

Après en avoir entendu lecture par M. le Secrétaire communal, approuve les résolutions de la séance du 10 juillet 2012.

22. Enseignement –

a) Compte annuel enseignement 2011 – Fixation – Décision

Prend connaissance et approuve le compte annuel 2011 de l'enseignement communal, compte arrêté comme suit :

Recettes ordinaires 131.686,75 euros Recettes extraordinaires 882.362,82 euros Dépenses 251.206,73 euros

b) Avenant au règlement du travail du personnel enseignant – A partir du 1^{er} septembre 2012 – Surveillance des cours de natation – Nouvelle circulaire n° 4068 du 26/06/2012 chapitre 4.5 abrogeant circulaire 161 du 19/08/2003 et circulaire dispenses du 03/06/2002 – Approbation

Approuve l'avenant au règlement de travail du personnel enseignant, concernant la surveillance des cours de natation, et ce, suite à une nouvelle circulaire n° 4068 du 26 juin 2012, chapitre 4.5, abrogeant la circulaire 161 du 19 août 2003 et la circulaire dispenses du 3 juin 2002.

<u>c) Avenant au règlement d'ordre intérieur des écoles – A partir du 1^{er} septembre 2012 – Fréquentation scolaire de la piscine – Approbation</u>

Approuve l'avenant au règlement d'ordre intérieur des écoles, concernant la fréquentation scolaire et les absences (piscine ou éducation physique).

d) Restructuration des écoles communales – Au 1er septembre 2012 – Décision

Eu égard à l'intérêt supérieur de l'enseignement;

Considérant qu'il y a lieu de restructurer les écoles communales de Florennes 1 et 2, à savoir transférer l'implantation de Flavion, dépendant de l'Ecole communale de Florennes 2, sous la direction de l'Ecole communale de Florennes 1;

Vu l'article 21 de l'arrêté royal du 02 août 1984, consacrant l'autonomie des pouvoirs organisateurs qui peuvent restructurer, du 1^{er} au 30 septembre de chaque année scolaire, une ou plusieurs de leurs écoles existant au 30 juin 1984;

Attendu qu'il s'agit d'une restructuration volontaire et non obligatoire;

Attendu que cette restructuration s'effectue dans le cadre des normes de rationalisation (article 14);

Attendu que la Commission Paritaire Locale – Copaloc- a été informée de cette décision de restructuration, le 16 août 2012, et n'a émis aucune objection;

Vu le décret du 13 juillet 1998, portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement;

Vu le Décret du 06 juin 1994, fixant le statut du personnel enseignant subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné, modifié par divers décrets, par divers arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, ainsi que par deux amendements introduits suite aux arrêts de la Cour d'Arbitrage;

Vu les dispositions légales en la matière et l'Art. L 1122-19 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation:

Vu le Décret du 01 avril 1999, organisant la tutelle sur les communes;

Préalablement au vote, M. le Conseiller Stéphane LASSEAUX signale qu'il estime que cette restructuration n'est pas une rationalisation, mais bien un déplacement d'une directrice, qui va déséquilibrer le nombre d'élèves entre les deux directions, ce qui n'est pas logique.

M. l'Echevin Grégory CHINTINNE précise que ce déséquilibre existait déjà. En conséquence;

Par 10 voix Pour (Union des Onze Communes, Entente Démocratique et Ecolo) et 8 voix Contre (Contact 21), décide de restructurer, dès le 01 septembre 2012, les écoles communales de Florennes 1 et 2, à savoir transférer l'implantation de Flavion, dépendant de l'Ecole communale de Florennes 2, sous la direction de l'Ecole communale de Florennes 1.

<u>e) Modification des lettres de missions des directions – Au 1^{er} septembre 2012 – Proposition – Décision</u>

Vu le point précédent de l'ordre du jour, relatif à la décision de restructurer les écoles communales de Florennes 1 et de Florennes 2, à partir du 01 septembre 2012, à savoir transférer l'implantation de Flavion, dépendant de l'école communale de Florennes 2, sous la direction de l'école communale de Florennes 1.

Attendu qu'il s'avère que les lettres de missions du Pouvoir Organisateur confiées aux directrices doivent être modifiées en ce sens.

Attendu que la Commission Paritaire Locale (Copaloc) a été informée à ce sujet et n'a émis aucune objection, et ce, en séance le 16 août 2012.

En conséquence,

Approuve les lettres de missions telles que modifiées et proposées par le Collège communal.

f) Prise en charge, par le budget communal, du 1^{er} au 30 septembre 2012, de traitements d'instituteurs(trices) primaires, à raison de 12/24 périodes/semaine au total – Ratification – Décision

Eu égard à l'intérêt supérieur de l'enseignement et à la nécessité de gérer au mieux les écoles communales de Florennes;

Décide de ratifier la décision du Collège communal du 22 août 2012, relative à la prise en charge (budget communal) de 12/24 périodes/semaine d'instituteur(trice) primaire, à partir du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 30 septembre 2012, et ce, en faveur de l'école communale de Florennes 2.

Mesdames Christine PUYLAERT et Maryline DANDOIS, directrices d'école, entrent en séance à 18 H 55.

g) Organisation de la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2012 – Information

L'organisation du niveau maternel et primaire des écoles communales est exposée par la direction des écoles.

Niveau maternel

Implantation	Nombre d'élèves au 30/09/2011	Nombre d'emplois
Thy-le-Bauduin	12	1
Hanzinne	18	1
Chaumont	21	1,5
Rosée	20	1,5
Flavion	20	1,5
Morville	27	2

Niveau primaire

Implantation	Nombre d'élèves au 15/01/2012	Nombre de périodes
FLORENNES 1		
Direction	196	24
Thy-le-Bauduin	23	38 (dont 2 gym)
Hanzinne	30 (dont 1 x 1,5)	64 (dont 4 gym)
Chaumont	22	38 (dont 2 gym)
Flavion	20	78(dont 6 gym)
FLORENNES 2		
Direction Direction	111	12
Rosée	34	64 (dont 4 gym)
Morville	32	64 (dont 4 gym)
ALE Morville		3
Néerlandais		12

A l'issue de cet exposé, M. l'Echevin Grégory CHINTINNE remercie les directrices et le personnel de l'administration communale pour le travail accompli.

Mme DANDOIS tient également à remercier la Commune pour avoir initié un Accueil Temps Libre (A.T.L.), qui va permettre de sauver plusieurs implantations.

Mmes PUYLAERT et DANDOIS quittent la séance à 19 H 05.

21bis) Motion pour le maintien des bâtiments des finances et autres menacés

M. le Président donne la parole à M. Stéphane LASSEAUX, Conseiller communal, qui, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, article L1122-24, a sollicité l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

M. LASSEAUX rappelle que le service des contributions de Florennes va être transféré et que, par conséquent, la population se verra privée d'un service de proximité.

En outre, les fonctionnaires en place seront mutés et le citoyen visiteur devra se rendre à Namur pour obtenir le service qu'il avait à Florennes.

M. le Président a le même sentiment et approuve la motion.

Toutefois, il précise que ce transfert est prévu depuis longtemps et qu'il sera difficile de faire modifier cette décision.

M. l'Echevin Eric MAINIL, pour sa part, préfère ne pas voter pour cette motion.

Il estime:

- que c'est un fait accompli (déménagement prévu en octobre);
- que cette décision a été prise par des gens qui représentent les partis politiques identiques à ceux des membres du Conseil Communal;
- que la population pourra obtenir le même service en se rendant à Dinant (citoyen) et/ou à Philippeville (PME).

En conclusion, cette motion paraît inutile et incohérente.

M. le Conseiller LASSEAUX admet que l'information lui a été communiquée tardivement et que la motion aura un caractère symbolique.

M. l'Echevin Grégory CHINTINNE regrette le manque de communication entre la base et l'autorité supérieure.

Par 17 voix Pour (Union des 11 Communes, Entente Démocratique et Contact 21) et 1 abstention (Ecolo), la motion suivante est approuvée :

" La Commune de Florennes apprend qu'à l'horizon 2015, le bureau des finances de Florennes, ainsi que d'autres bureaux de notre région, seraient abandonnés par le S.P.F. Finances. Considérant que les agents qui y travaillent et qui habitent à proximité n'y sont bien sûr pas favorables. Que pareille fermeture obligera les employés du site à une délocalisation préjudiciable à eux-mêmes comme à la vie du quartier où ils travaillent;

Considérant que, dans ces différents bureaux, le public y reçoit actuellement des services, en matière de T.V.A., de contributions directes et d'enregistrement;

Considérant qu'il faudrait, à l'avenir, se rendre à Namur pour remplir sa déclaration annuelle d'impôts! Que c'est un service de proximité de plus qui disparaîtra. Que cette initiative constitue une nouvelle atteinte à la notion de service public, dont non seulement la continuité mais la proximité mériteraient d'être toujours mieux garantie;

Considérant que l'abandon de ce site sera de nature à nuire à l'attractivité de son environnement immédiat et risque de susciter une dégradation de bâtiment;

Pour toutes les raisons ci-avant invoquées, nous vous prions instamment de revoir votre position et d'user de tout votre pouvoir pour maintenir à FLORENNES et des bureaux menacés le magnifique outil de travail existant.

Par 17 voix Pour (Union des Onze Communes, Entente Démocratique et Contact 21) et 1 Abstention (Ecolo),

DECIDE

- d'adopter la motion pour le maintien des bâtiments des finances de Florennes et autres bureaux menacés:
- d'envoyer la présente au Premier Ministre et au Ministre des Finances."

2. <u>Délégation de signature du Secrétaire communal – Information</u>

Prend connaissance de la délibération du 22 août 2012, autorisant le Secrétaire communal à déléguer le contreseing de tous les documents administratifs à Mme Anne-Marie HALIN, Chef de service administratif, pour la période du 7 au 14 septembre 2012, et à lui confier le secrétariat des réunions du Collège communal pendant cette période.

3. Fabrique d'Eglise de Chaumont – Compte 2011 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à propos du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Chaumont, arrêté comme suit :

Recettes : 10.030,55 € Dépenses : 10.577,13 €

Mali: 546,88 €

Participation communale : 5.100,00 €

4. Fabrique d'Eglise de Florennes – Compte 2011 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à propos du compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Florennes, arrêté comme suit :

Recettes : 63.699,33 €
Dépenses : 57.821,57 €
Boni : 5.877,76 €

Participation communale: 32.100.00 €

5. <u>Fabrique d'Eglise de Morialmé – Réélection des membres du Bureau des marguilliers – Information</u>

Prend connaissance, à titre informatif, du procès-verbal de la séance du 31 mai 2012 du Conseil de Fabrique de Morialmé.

Il s'avère que M. Roger SERWY, membre sortant du Bureau des marguilliers, y est réélu, pour un terme de 3 ans, qui prendra fin le premier dimanche d'avril 2015.

Sont respectivement réélus en tant que président, secrétaire et trésorier, au sein du même bureau, Messieurs Charles GODART, Robert MOUCHET et Roger SERWY.

6. Fabrique d'Eglise de Morville – Compte 2011 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du présent compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Morville, arrêté comme suit :

Recettes : 12.999,03 € Dépenses : 14.365,18 € Mali : 1.366,15 €

Participation communale : 12.000,00 €

7. <u>Fabrique d'Eglise de Morville – Modification budgétaire – Exercice 2011 – Information</u>

Prend connaissance, à titre informatif, d'une modification budgétaire à l'exercice 2011 de la Fabrique d'Eglise de Morville.

Il s'agit d'une modification par transfert de capitaux à l'intérieur des dépenses ordinaires, sans augmentation de la participation communale.

8. Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Budget 2013 – Avis - Décision

Emet un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Buduin, arrêté en recettes et dépenses à 17.537,01 €.

Participation communale : 16.306,29 €

9. <u>Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Modification budgétaire – Exercice 2012 – Avis – Décision</u>

Prend connaissance d'une modification budgétaire à l'exercice 2012 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin.

Les fabriciens justifient cette modification par la nécessité de pourvoir au remplacement d'une fenêtre de la sacristie et par le fait de devoir pallier une défaillance d'un moteur de cloche.

La différence entre les majorations et les diminutions s'élève à 69,78 €.

10. Fabrique d'Eglise de Flavion – Budget 2013 – Avis – Décision

Emet un avis favorable sur le budget 2013 de la Fabrique d'Eglise de Flavion, arrêté en recettes et dépenses à 16.210,16 €.

Participation communale: 10.416,15 €

11. Arrêtés de police du Bourgmestre -

a) Information

b) Ratification – Décisions

Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par M. le Bourgmestre, à savoir :

- 2012/076 : FLORENNES : Du 16 au 18 juillet 2012 Travaux INASEP, rue du Chapitre, 18 Interdiction de circuler et de stationner
- 2012/077 : FLORENNES A partir du 9 juillet 2012 et pour une période de trois jours Travaux BELGACOM, rue de Corenne Chantier de 3^{ème} catégorie
- 2012/078 : FLORENNES Le samedi 14 juillet 2012 Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville Interdiction de stationner
- 2012/081 : FLORENNES Le samedi 14 juillet 2012 Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville Interdiction de stationner
- 2012/083 : FLORENNES Le samedi 11 août 2012 Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville Interdiction de stationner
- 2012/084 : CHAUMONT Les 10, 11 et 12 août 2012 Festivités diverses, rue Abbé Dessomme Interdiction de circuler
- 2012/085 : MORIALME Le mercredi 1^{er} août 2012 Festivités récréatives, route de Fraire Interdiction de circuler
- 2012/086 : ROSEE Le dimanche 12 août 2012 Organisation d'une brocante, rue du Monument Interdiction de circuler et de stationner
- 2012/089 : MORVILLE A partir du 10 août 2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 17 août 2012) Travaux d'égouttage, rue Mont des Champs Interdiction de circuler
- 2012/090 : FLORENNES A partir du 13 août 2012 et jusqu'à la fin des travaux (+/- 17 août 2012) Travaux privés, Place Verte, 12

12. <u>Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux</u> – a) Décisions

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition de mobilier divers pour le service administratif du chantier communal

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire: 421/741-51 20120005

Crédit : 2.000 €

Voies et moyens : Fonds propres

2. Acquisition de matériel divers de bureau pour le Service Régional d'Incendie de

Florennes

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire : 351/742-98 20120002

Crédit: 14.000 €

Voies et moyens : emprunt

3. Acquisition d'un nouveau brûleur pour l'église de Rosée

Estimation de la dépense : 1.000 €

Article budgétaire: 790/724-60 20120025

Crédit : 14.000 €

Voies et moyens : emprunt

4. Acquisition de mobilier divers pour la bibliothèque communale de Florennes

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire: 767/741-51 20120024

Crédit : 2.000 €

Voies et moyens : Fonds propres

5. Acquisition de deux stores pour les fenêtres de toit du bureau de l'informaticien communal

Estimation de la dépense :1.000 €

Article budgétaire : 104/125-02 20120045

Crédit : $0 \rightarrow MB1$

Voies et moyens : Fonds propres

6. Acquisition de tables et chaises pour l'école communale de Rosée, section maternelle

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire: 721/741-51 20120015

Crédit : 0 € → MB1

Voies et moyens : Fonds propres

7. Acquisition de matériel d'éclairage et de petit matériel pour le terrain de football de Florennes

Estimation de la dépense : 8.500 €

Article budgétaire: 76402/723-60 20120022

Crédit: 8.500 €

Voies et moyens : Fonds propres

8. Acquisition d'un aspirateur médical et d'électrode de défibrillation pour le Service Régional d'Incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 3.000 €

Article budgétaire : 351/742-98 20120002

Crédit: 12.000 €

Voies et moyens : emprunt

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation - Décision

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions

Décide également d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

13. <u>MORVILLE – Ancien presbytère – Remplacement du boiler – Dossier en urgence – Communication</u>

Reçoit en information qu'il a fallu, en urgence, remplacer le boiler de l'ancien presbytère de Morville.

Prend connaissance de la délibération du Collège communal du 4 juillet 2012, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier spécial des charges, régissant les clauses techniques et administratives et attribuant le marché à la SA SANELEC, à Florennes, pour la somme de 1.144,68 € TVAC.

Cette dépense a été imputée à l'article budgétaire 124/724-60 (MB1) du budget extraordinaire de 2012.

14. <u>FLORENNES – Académie de musique – Raccordement gaz et mise en place d'un compteur - </u>

a) Information

Reçoit en information que, dans le cadre de la rénovation de l'Académie de Musique de Florennes, il a été privilégié un système au gaz pour chauffer les locaux. Un raccordement gaz (+ compteur) doit donc être demandé à la société ORES.

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire: 734/724-60 20120016

Crédit : 5.000 €

Voies et moyens : Fonds propres

b) Décision

Décide d'approuver ces travaux.

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

15. <u>FLORENNES – Salle Saint-Pierre – Raccordement gaz et mise en place d'un compteur - </u>

a) Information

Reçoit en information que, dans le cadre de la rénovation de la salle St-Pierre de Florennes, il a été privilégié un système au gaz pour chauffer le bâtiment. Un raccordement gaz (+ compteur) doit donc être demandé à la société ORES.

Estimation de la dépense : 2.000 €

Article budgétaire: 763/724-60 20120019

Crédit: 40.000 €

Voies et moyens : emprunt

b) Décision

Décide d'approuver ces travaux.

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

16. <u>FLORENNES – Rénovation de la salle Saint-Pierre – Acquisition de matériel de chauffage, sanitaire et électrique - </u>

a) Information

Reçoit en information que, dans le cadre de la rénovation de la salle St-Pierre de Florennes, il est nécessaire d'acquérir du matériel de chauffage, du matériel sanitaire, ainsi que du matériel électrique.

Estimation de la dépense : 37.500 €

Article budgétaire : 763/724-60 20120019

Crédit: 40.000 €

Voies et moyens : Emprunt

b) Décision

Décide d'approuver ces acquisitions.

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

17. <u>ENTITE – ECOLES COMMUNALES – Projet cyberclasse – Acquisition de matériel électrique</u> -

a) Information

Reçoit en information que, dans le cadre du projet CYBERCLASSE, dans les écoles communales de l'entité de Florennes, il y a lieu d'acquérir du matériel électrique divers, et ce, afin d'accueillir le matériel informatique.

Estimation de la dépense : 4.000 €

Article budgétaire: 722/724-60 20120014

Crédit : 4.000 €

Voies et moyens : Fonds propres

b) Décision

Décide d'approuver cette acquisitiçon.

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

18. <u>ENTITE DE FLORENNES – Plan EP-URE – Phase 1 – Renouvellement de points lumineux à Hanzinne et Thy-le-Bauduin</u> -

a) Cahier des charges relatif au marché de fournitures - Approbation

b) Liste des fournisseurs à contacter dans le cadre du marché de fournitures -Approbation

c) Recours à la société GENETEC pour l'exécution du projet – Décision

Dans le cadre du Plan EP-URE – Phase 1 – Hanzinne et Thy-le-Bauduin, décide :

- 1. D'approuver la dernière version du projet (renouvellement de l'éclairage public, dans diverses rues, à Hanzinne et Thy-le-Bauduin, pour le montant estimatif de 89.325,94 €, comprenant l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations du GRD et la TVA
- 2. De solliciter, auprès du Service Public de Wallonie, les subsides accordés dans le cadre du programme EP-URE 2009 Phase 1
- 3. De lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution du projet, pour un montant estimé de 36.850,10 € HTVA, par procédure négociée sans publicité, sur base de l'article 17 de la loi du 24 décembre 1993, relative aux marchés publics.
- 4. D'approuver le cahier des charges, les plans et les documents du marché relatifs au marché de fournitures
- 5. D'arrêter la liste des fournisseurs à consulter
- 6. De recourir à la société GENETEC, société désignée dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public, pour la région administrative de Namur, et notamment pour la Commune de Florennes par l'Intercommunale IDEG

Estimation de la dépense : 89.325,94 € TVAC

Estimation de la participation du pouvoir subsidiant : 54.687,50 € TVAC Estimation de la quote-part à charge de la Commune : 34.638,44 € TVAC

Article budgétaire : 426/732-60

Crédit : 0 € → MB1

19. <u>FLORENNES – Rénovation de l'arsenal des pompiers – Acquisition de matériaux divers - </u>

a) Information

Reçoit en information que, dans le cadre de la rénovation de l'arsenal des pompiers de Florennes, il y a lieu d'acquérir des matériaux divers, et ce, afin de terminer les travaux actuellement en cours.

Estimation de la dépense : 5.000 € Article budgétaire : 351/723-60

Crédit : 5.000 €

Voies et moyens : Emprunt

b) Décision

Décide d'approuver cette acquisition.

<u>c) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision</u>

d) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

20. MORIALME – Nouvelle crèche Battant Rue – Déplacement du compteur électrique – Dossier en urgence – Communication

Reçoit en information qu'il a fallu, en urgence, dans le cadre de la création d'une crèche dans le bâtiment communal situé Battant-Rue, à Morialmé, déplacer le compteur électrique, et ce, afin de ne pas retarder les travaux actuellement en cours.

Prend connaissance de la délibération du Collège communal du 8 août 2012, reconnaissant le caractère d'extrême urgence, approuvant le cahier spécial des charges régissant les clauses techniques et administratives et attribuant le marché à la SCRL IDEG, pour la somme de 356,95 € TVAC;

Cette dépense a été imputée à l'article budgétaire 124/726-60 du budget extraordinaire de 2012 (MB1).

21. Entretien de voirie 2010 - Décompte final -

a) Information

Reçoit en information que les travaux d'entretien de voirie 2010 sont terminés. L'entreprise SPRL René Pirlot et Fils, de Virelles, propose le décompte final relatif à ce marché.

Le montant de la commande était de 348.855,89 € TVAC et le montant final des travaux exécutés est de 403.157,88 €.

Le supplément se justifie par un élargissement de la rue Abbé Dessomme et du chemin n° 12, à Chaumont, la démolition d'une fondation en béton sur la conduite de gaz, dans le centre de Florennes, et une révision des prix unitaires largement positive.

b) Approbation – Décision

Décide d'approuver le décompte final des travaux d'entretien de voirie 2010, dressé par la SPRL René Pirlot, de Virelles, adjudicataire du marché, au montant de 403.157,88 € TVAC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune interpellation n'étant sollicitée, le huis-clos est prononcé à 19 H 20.

HUIS CLOS

La séance est levée à 19 H 35.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2012, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,

J. HUART P. HELSON